

Conformément au plan national Vigipirate renforcé "urgence attentat", le stationnement devient interdit aux abords du groupe scolaire du Val Guermantes, des deux côtés de la chaussée. L'interdiction s'étend depuis l'intersection de la rue Charles Péguy et de l'avenue Marcel Proust, jusqu'au n°17 de cette avenue.

Les enseignants et le personnel du groupe scolaire ainsi que les parents qui viennent déposer leurs enfants en voiture, sont priés de se stationner dans les aires de stationnement situées le long de l'avenue Charles Péguy en direction de Guermantes, comme indiqué sur le plan. Le stationnement, considéré comme dangereux, dans la voie en impasse Place Lamartine, est réservé aux riverains et aux véhicules de services ou de secours.

Le stationnement à d'autres endroits plus éloignés restant possible, dans le respect du Code de la Route.

Consciente des contraintes que cela impose, je vous remercie de bien vouloir respecter ces consignes, pour la sécurité de tous.



Légende:

: STATIONNEMENT INTERDIT

: ZONE DE STATIONNEMENT

Consciente des contraintes que cela impose, je vous remercie de blen vouloir respecter ces consignes, pour la sécurité de tous.

Martine DAGUERRE La Maire

Mairie – rue du Fort du Bois – 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE

Tel.: 01 64 02 26 17 – Fax: 01 60 07 92 52 Courriel: accueil@conches-sur-gondoire.fr